



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale des territoires et de la mer
de la Gironde
Service eau et nature**

Procès verbal

Affaire suivie par : Delphine Espalieu
tél:05 47 30 51 60
delphine.espalieu@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 8 février 2023

Objet : Comité consultatif de gestion de la Réserve naturelle géologique de Saucats - La Brède - Séance du 9 décembre 2022

Président :

Monsieur Benoît Herlemont	DDTM 33
---------------------------	---------

Participants :

F. Bordessoule – Asso. pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède	S. Audouard, J. Rambaud – DREAL Nouvelle-Aquitaine
JP. Platel - Asso. Géologues Sud-Ouest	B. Clément – Maire de Saucats
M. Chollon – Fédération française Amateur de Minéralogie et Paléontologie (FFAMP)	R. Remy - Office de Tourisme de Montesquieu
Y. Gilly, C. Greaupe – RNG Saucats-La Brède	E. Montes – CSRPN NA
D. Espalieu – DDTM 33	

Personnes excusées :

C. Bernard – Agence de l'Eau Adour-Garonne	E. Robin – Fédération de Chasse 33
C. Pradel – CBNSA	Fédération de Pêche 33
S. Anfray - Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	C. Martinez – Conseil départemental 33
C. Decker - CEN Nouvelle-Aquitaine	F. Blanc - Inspection Pédagogique Régionale - Rectorat de Bordeaux.
C. Dupart - Mairie de La Brède	X. Chevillot, I. Maillé - SEPANSO
S. Gendry – ONF	S. Leroy – CSRPN NA
M. Verna - Assoc. Des professeurs de Biologie et de Géologie	

B. Herlemont remercie Mr le Maire de la commune de Saucats qui accueille cette séance du comité de gestion de la réserve dans la salle de spectacle de « La Ruche ».

D. Espalieu excuse les membres suivants qui ont donné un pouvoir aux membres présents : le conseil départemental (pouvoir : commune de Saucats), la commune de La Brède (pouvoir : l'AGSO), l'ONF (pouvoir : DREAL), la SEPANSO (pouvoir à la DDTM), le CBNSA (pouvoir : Université de Bordeaux). Le quorum est atteint : 13 voix sur 24.

F. Bordessoule présente le bilan de sa première année comme président de l'association gestionnaire de la réserve (2021 : discours transmis en annexe). En conclusion, l'association gestionnaire a produit un travail important dans l'intérêt de l'association, mais aussi de la réserve. 2021 a été une année relativement difficile sur le plan relationnel et organisationnel, mais toutes les pistes ont été recherchées pour trouver des solutions à chaque problématique, dans l'intérêt de chacun. Les premiers dispositifs commencent à porter leurs fruits en 2022.

1 Bilan d'activités 2021

Le conservateur présente le bilan de la gestion 2021 (présentation annexée sur le site de la préfecture). Les principales actions discutées en séance sont décrites ci dessous.

- Enjeu 1 : stratotype Aquitainien

Du fait de la dégradation de la couche à lithophages, une deuxième vitrine est prévue à l'Ariey pour montrer des niveaux peu interprétés : cela constitue des travaux modifiant l'état ou l'aspect de la réserve. Il est également envisagé une visualisation des calcaires lacustres dont la localisation reste à préciser, ces niveaux se voyant à plusieurs endroits de la Réserve.

- Enjeu 2 : Burdigalien

Le site de Pont-Pourquey a été particulièrement impacté en 2021 par l'abeille du lierre qui y creuse son terrier. Cette abeille a également dégradé (dans une moindre mesure) le site des stratifications obliques de Bernachon. Il a été évoqué de noter régulièrement les dates de présence et d'effectuer un suivi photo. Un travail sur la quantité de sédiment creusé par ces animaux est en cours.

Sur le Brousteyrot, les ruissellements en période de forte pluviométrie engendrent un apport sédimentaire au niveau du cours d'eau et l'érosion des chemins ruraux qui le bordent, laissant apparaître des niveaux burdigaliens.

Un bloc de corail de taille importante a été récupéré dans le jardin d'un ancien propriétaire du site de l'Ariey. Ce bloc (un des plus gros jamais trouvés dans le Miocène) a été sauvé d'une désagrégation certaine. Il a nécessité d'importants travaux de nettoyage et consolidation.

- Enjeu 3 : biodiversité :

L'azuré du serpolet (papillon, espèce protégée) a été contacté pour la première fois en 2021 dans le vallon du Saucats.

E. Montes indique qu'en termes de gestion il faut protéger le papillon mais également ses plantes hôtes (thym et origan sauvages).

L. Londeix indique qu'un important travail paléontologique sur l'origine des os d'oiseaux présents dans un étage géologique a fait l'objet d'un MASTER 2 en 2021. Ce travail aboutira à plusieurs publications. Le matériel utilisé pour ce stage a été fourni par la réserve et les amateurs de la région, avec l'implication importante d'un salarié de la RNN.

Un inventaire a également été réalisé en commun avec la société linnéenne de Bordeaux : 73 espèces d'invertébrés à enjeu ont été recensées sur le site de la RNN et remontées dans l'observatoire FAUNA.

E. Montes indique que la définition des enjeux « biodiversité » dans les tableaux de bord du plan de gestion ne sont pas basés sur un nombre suffisant de données.
Y. Gilly indique que l'équipe de la RNN en a bien conscience, il compte sur l'évaluation à mi-parcours pour compléter les données.

2 État d'avancement du programme 2022

En 2022, les principales actions à noter sont les suivantes :

- Célébration des 40 ans de la réserve : septembre 2022. F. Bordessoule indique que cette manifestation a été une réussite, car elle a permis d'accueillir plus de 800 visiteurs sur les 2 jours, et les activités de l'association et de la réserve ont pu être mises en exergue.
- Intervention aux Eyzies dans le cadre d'un colloque national.
- Restitution du passage de l'eau au Brousteyrot au niveau du pont effondré, par la Communauté de communes de Montesquieu (CCM). Pêche de sauvetage début août 2022 au vu des assècs sur de nombreux tronçons.

La méthodologie « Plans de gestion » et l'association « Réserves Naturelles de France » incitent les RNN à élargir et renforcer la communication : la réserve a réalisé plusieurs opérations à l'échelle de la CCM et sur l'aire d'autoroute « Terre des Graves ».

R. Remy précise qu'il s'agit d'une opération réalisée dans le cadre d'une démarche de labellisation « territoires et découverts », mettant en valeur la route des vins. L'impact sur la fréquentation de la réserve sera à quantifier dans les années à venir (opération récente). Y. Gilly indique que la fréquentation de la réserve est à 35 % d'origine très locale (habitants de la CCM) et 38% de la Gironde . Ces données sont très importantes pour l'office du tourisme.

Un prestataire (ECOFOCUS) a été mandaté par la RNN de Saucats pour l'accompagnement de la réserve dans une stratégie d'animation, car le public devient de plus en plus nombreux et diversifié dans les réserves.

Un poste à mi-temps en éducation à l'environnement, dédié aux 3 réserves naturelles nationales géologiques de la région a été financé par l'État depuis 2021. Le choix pour la RNN de Saucats a été fait de travailler en 2022 sur le handicap.

S. Audouard indique qu'au-delà des réserves classées pour un enjeu géologique, qui ne sont pas nombreuses, un stage de MASTER 2 a également été accueilli en DREAL pour mettre en valeur le patrimoine géologique des réserves à enjeu biodiversité par la création d'un poster. Dans la stratégie « aires protégées » (SNAP), des sites géologiques seront également classés par arrêté (outil équivalent des APPB et des APPHN) : la réserve de Saucats interviendra en appui pour la mise en œuvre de cette action à l'échelle de la Région NA.

3 - Bilan Financier

Le Budget de fonctionnement s'élève à 240 000 € pour la RNN de Saucats. En 2021, 5,9 ETP ont été affectés à la RNN (7 agents).

La Région n'intervient plus sur la subvention au fonctionnement (60 000 €) depuis 2022. En revanche elle intervient indirectement via les outils « aire pédagogique éducative » et « cap science ». Elle incite également les réserves à répondre aux appels à projets qu'elle lance.

Les autres financeurs ont revu leurs subventions à la hausse (Etat, DREAL, Département, CCM). Un salarié n'a pas été remplacé : le budget reste à l'équilibre dans ce cadre.

F. Bordessoule indique que l'association cherche de ce fait à développer le mécénat et le sponsoring.
D. Espalieu rappelle que le décret de création de la réserve interdit la réalisation d'activités commerciales dans la réserve (article 4) et l'utilisation à des fins publicitaires de l'outil « RNN » (article 12) et invite l'association à se rapprocher des services de l'État dès qu'un projet de ce type émerge.

4 – Site de Bernachon

Suite aux importants éboulements du printemps 2020, l'affleurement du Moulin de Bernachon a été totalement fermé au public. Le conservateur présente les premiers résultats de l'expertise du CEREMA pour la sécurisation du site. Des scénarios d'aménagement seront étudiés prochainement.

B. Herlemont demande si la passerelle peut être éloignée du site (visibilité importante). C'est un scénario effectivement envisagé par l'association.

S. Audouard rappelle que la subvention France Relance (20 000 €) impose que les travaux soient terminés à l'automne 2023 ; la procédure des travaux en RNN nécessite plusieurs études, et un avis CSRPN. Il faut viser le premier trimestre 2023 pour réorienter le contenu des travaux financés le cas échéant. Elle alerte sur le risque de perte de la subvention si le planning se décale.

5 Validation du plan de gestion

B. Herlemont rappelle que le plan de gestion a été discuté lors des commissions précédentes et que le comité s'est déjà prononcé favorablement. Néanmoins, il manquait un certain nombre de fiches actions, qui ont été complétées et transmises aux membres du CCG en amont de cette session. Il est nécessaire de valider ces fiches actions et entériner définitivement le plan de gestion.

Y. Gilly présente les fiches actions complémentaires.

B. Herlemont procède au vote : l'avis du comité de gestion est favorable à l'unanimité.

6 Questions diverses

En 2023, il devient possible d'utiliser le « pass culture » pour visiter la réserve (attirer un public plus jeune).

Le budget prévisionnel 2023 est de 250 000 €, avec 6 ETP en CDI et 2 ou 3 CDD en appui.

B. Herlemont revient sur le dossier HORIZEO : il rappelle que la réserve doit être impliquée dans les études préalables du dossier. 2023 sera dense en actualités sur ce dossier qui doit être déposé sous peu.

Y. Gilly indique que les données environnementales acquises par le porteur de projet sont très nombreuses et fournies sur le territoire.

B. Herlemont précise que les données doivent être versées aux bases de données publiques dès le moment où le porteur dépose une demande d'autorisation (ce qui n'est pas encore le cas).

E. Montes indique que les données acquises historiquement (2018) étaient bien plus riches que celles acquises dans la seconde version du projet (entre temps perte de ZH et biodiversité : fadet des laïches). Il demande à ce que les inventaires anciens soient également collectés.

Y. Gilly regrette que les données RTE ne soient transmises que sur le fuseau retenu au final.

L'État précise que les données complètes des études préalables doivent être transmises à l'appui de la démarche ERC (Eviter réduire compenser) – article L411-1-A du Code de l'environnement.

Le projet de loi pour l'accélération des procédures sur le développement des énergies renouvelables a fait l'objet d'amendements au Sénat, il faut voir ce qui sera finalement adopté.

Mr le maire remercie les salariés et l'association et indique son souhait de faire venir la RNN sur la pause méridienne pour sensibiliser les scolaires.

M. Bordessoule ajoute ses remerciements à l'équipe salariée de la réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, B. Herlemont clôt la séance.

Le président de séance,



Benoît Herlemont

